

BLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
NCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
RETARIAT GENERAL
U GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 286/PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la création des secrétariats généraux des ministères ;
VU le Décret N°285/PR du 6 septembre 1968, portant création du Secrétariat Général du Ministère de l'Information et du Tourisme ;
VU le Décret N°239/PR du 17 août 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux secrétaires généraux des ministères ;
Sur la proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

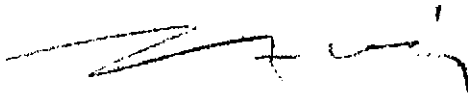
Article 1er - Mr René DOSSA, Secrétaire de Rédaction, est nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Information et du Tourisme.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Septembre 1968

le Président de la République,

le Ministre de l'Information
et du Tourisme,



Urbain NICOUE



Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Stanislas KPOGNON

Applications : PR 4 - MIT 4 -
S 6 - Ministères 9 - SGPR 1 -
GG 4 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 -
CCT 1 - SGM 10 - Intéressé 1 -
DP 1 - DGAJL 2 - DEP 2 - DP 2 -
tion Stat. 2 - Trésor 4 - DGI 2 -